

Maintien à Domicile des Personnes Agées

- Restaurant A PIGNATA-

### **Règlement Intérieur**

Placé sous la responsabilité du Service Municipal d'Actions Sociales, Le Restaurant A PIGNATA, propose un repas équilibrés, aux bénéficiaires du Maintien à Domicile et aux adhérents du Club le Temps de Vivre, qui en manifestent le désir.

Article 1 : Le restaurant est situé à Monaco-Ville, au foyer Sainte Devote, rue Philibert Florence.

Il est conçu pour une fréquentation de 19 usagers au plus.

### **Conditions et accessibilité au service**

Article 2 : Le restaurant est réservé aux bénéficiaires du maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et aux adhérents du Club le Temps de Vivre. Un accompagnant est autorisé.

Article 3 : Il fonctionne sur réservation selon les places disponibles : une liste d'attente sera établie si besoin. La réservation est personnelle et ne peut être cédée à une autre personne.

Article 4 : Les réservations se font par téléphone auprès du secrétariat du Service d'Actions Sociales au 93 15 28 35 ou sur place.

### **Fonctionnement de la prestation**

Article 5 : Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi excepté les jours fériés et durant le mois d'août (les dates de fermeture seront affichées) de 11h45 à 14h. Les repas sont servis de 12h à 13h.

Article 6 : La fabrication des repas est assurée sur place, par le personnel de cuisine de la crèche de Monaco-Ville selon les règles d'hygiène et de sécurité requises par la législation en la matière.

Un seul menu en régime normal est proposé par jour

Le menu est composé d'une entrée, d'un plat complet, d'un laitage, d'un dessert, de pain, d'un quart de vin et d'un café.

Les menus sont affichés dans la salle de restaurant.

## **Tarif et facturation**

Article 7 : Le tarif des repas est fixé chaque année et validé par le Conseil Communal. Ce tarif est affiché dans la salle de restaurant.

Article 8 : En cas d'absence, le bénéficiaire doit annuler son repas au moins 48h à l'avance pour permettre de réattribuer sa place.

Article 9 Les règlements s'effectuent par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur Municipal ou en espèces, sur place.

## **Contact**

Pour tout renseignement, réservation, annulation ou autre, s'adresser au Service d'Actions Sociales au 93 15 28 35.